

CTG2Q Cher

Tables rondes – élaboration de fiches action

Table ronde n°2 :

Gestion des prélèvements et des rejets industriels

Le 4 novembre 2019

Suite à la lecture des remarques des acteurs sur les différentes propositions de pistes d'action, les actions les plus appuyées par les acteurs ont été retravaillées sous forme de fiches action. Lors des cinq tables rondes de cet automne 2019, les fiches actions retenues sont proposées et rediscutées par des comités thématiques.

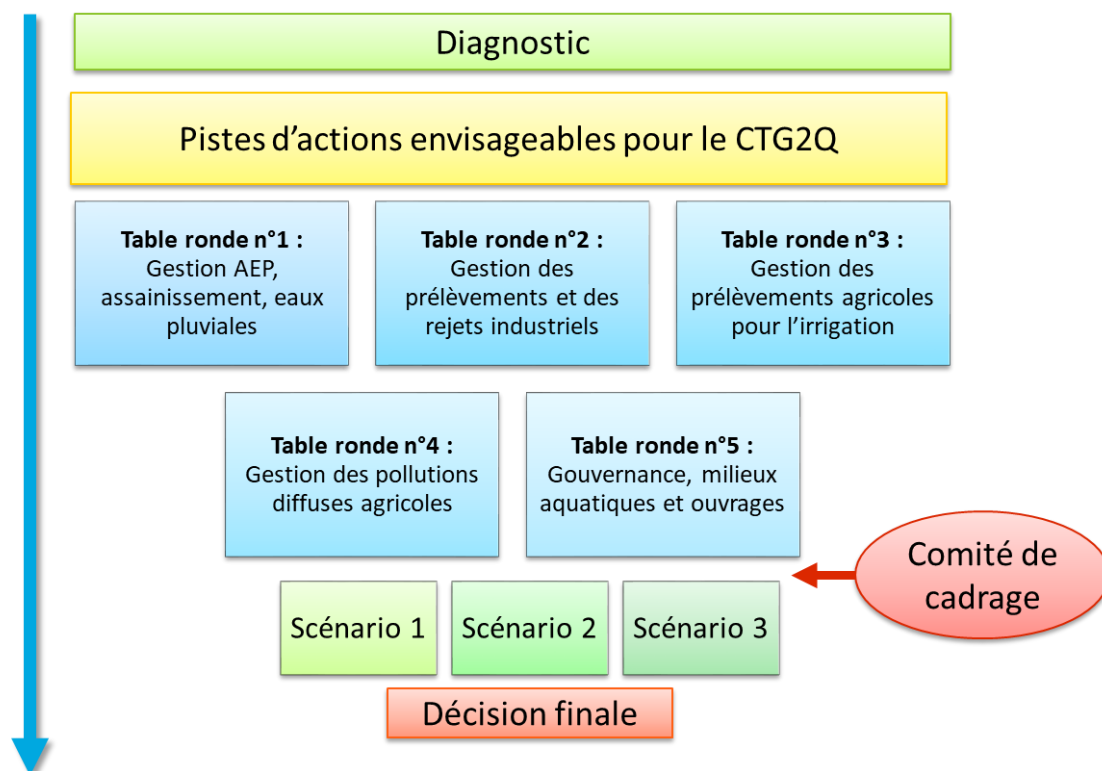
Table des matières

I.	Rappels sur le contexte de construction du plan d'actions	2
II.	Rappels sur la construction des fiches actions.....	3
III.	Déroulement de la table ronde n°2.....	4
1.	Réactions sur certaines données de l'état des lieux	4
2.	Réactions sur les résultats du diagnostic	4
3.	Actions liées à la gestion des rejets industriels.....	6
a.	Propositions sur la gestion des rejets industriels faites au comité.....	6
b.	Discussions entre acteurs.....	6
4.	Actions liées aux prélèvements industriels	8
c.	Propositions sur la gestion des prélèvements industriels.....	8
d.	Discussions entre acteurs.....	9
5.	Conclusion	10
IV.	Bilan : actions retenues pour la construction des scénarii de plans d'action	11
1.	Actions « Rejets industriels »	11
2.	Actions « Prélèvements industriels »	11

I. Rappels sur le contexte de construction du plan d'actions

On prévoit la construction du plan d'action du CTG2Q Cher en plusieurs étapes :

Etapes de la construction du plan d'action

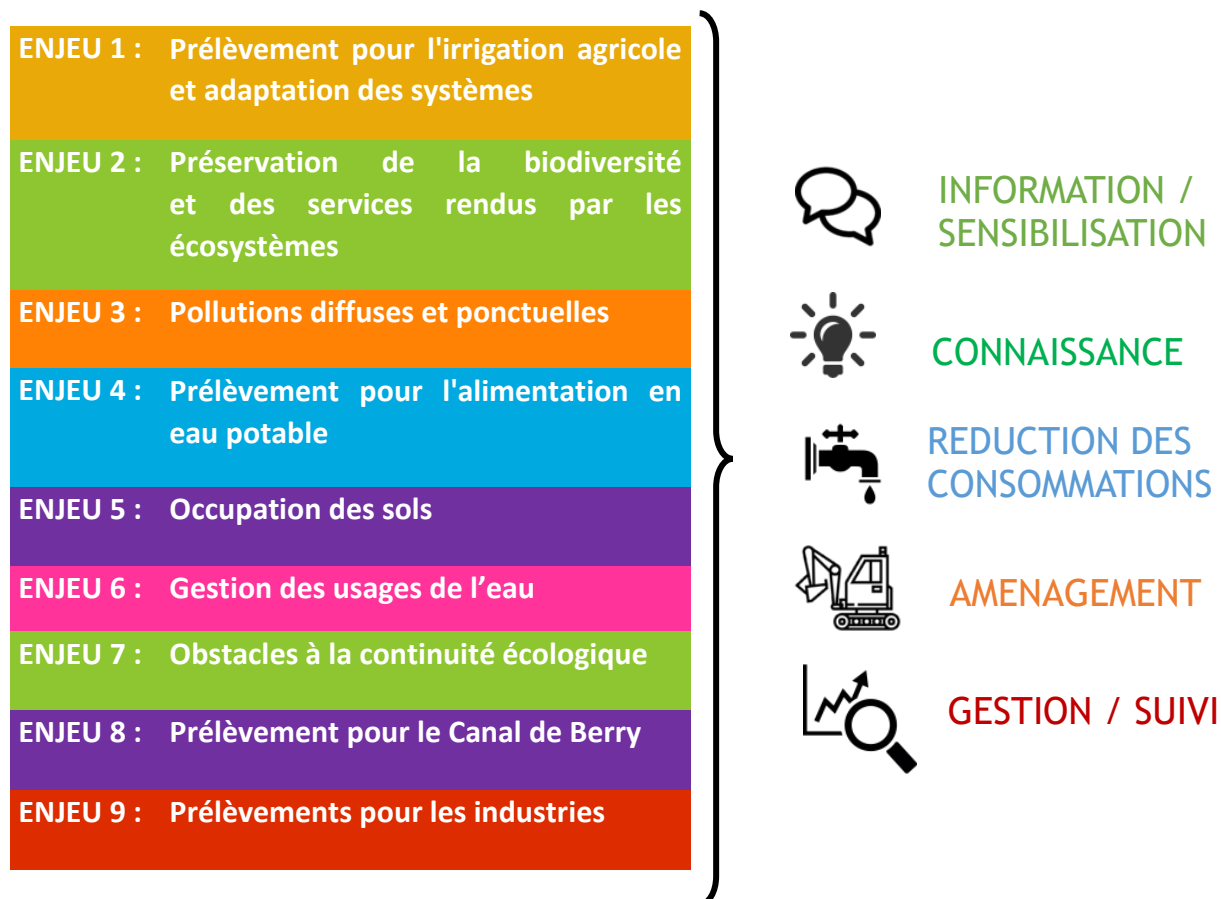


A l'issue des cinq tables rondes, un certain nombre de fiches action vont être construites, sur les neuf enjeux du contrat. A partir de toutes ces fiches, plusieurs scénarii seront constitués. Une dernière réunion de concertation aura lieu courant Janvier 2020 pour laisser les acteurs s'exprimer sur le scénario qu'ils préfèrent.

L'avis émis par les acteurs en réunion de concertation sera ensuite remis à l'instance de décision qui aura été définie en comité de cadrage. C'est cette instance de décision qui choisira le scénario le plus adapté comme plan d'action du CTG2Q Cher.

II. Rappels sur la construction des fiches actions

On distingue neuf enjeux et cinq modes d'action. Les neuf enjeux sont ceux mis en avant lors du diagnostic, et les modes d'action sont les suivants :



Chaque fiche action se repère donc par le numéro de l'enjeu (de 1 à 9) et par l'icône et la lettre de son mode d'action (I pour « information », C pour « connaissance », R pour « réduction des consommations », A pour « aménagement », G pour « gestion »)

Des fiches pré-remplies ont été proposées en table ronde, sujettes à modifications et à ajout de compléments.

Les fiches actions se veulent opérationnelles et contiennent plusieurs informations. On peut les schématiser comme ci-contre :



ENJEU 4	
4.R.1 Nom action	
Priorité : ++ Calendrier : I - II	
Détail des objectifs et du contenu	
Localisation :	
Pilote :	
Partenaires :	
Coût estimatif :	
Financements :	

III. Déroulement de la table ronde n° 2

La deuxième table ronde de cet automne s'est déroulée le Lundi 4 novembre 2019 et avait pour thème : « La gestion des prélèvements et des rejets industriels »

1. Réactions sur certaines données de l'état des lieux

P. VADNAL présente certaines données mises en avant dans l'état des lieux du CTG2Q : les volumes prélevés sur forage par les industriels, les rejets en métaux toxiques et les rejets en matières inhibitrices.

On relève 3 pôles de consommation principaux :

- Avord, base aérienne
 - Nexter pour les Pyramides, la maîtrise d'ouvrage du système de pompe à chaleur va passer au CD18
 - Laiteries Triballat
- *Prélèvements sur le réseau d'alimentation en eau potable (AEP) :*

P. ALLEE (DDCSPP) souligne que lorsque l'on parle des prélèvements industriels, on n'inclut pas les prélèvements industriels qui sont faits sur le réseau d'eau potable.

- *Prélèvements des carriers :*

C. De Paul (CdC Cœur de France) : Les carriers sont-ils représentés ? Les carrières doivent désormais sortir du lit majeur, lieu où on n'avait pas besoin d'eau pour laver. En terrasse, même en circuit fermé, il y a quand même besoin d'eau.

/!\ Vérifier que la donnée AELB est basée sur l'usage du prélèvement en eau et non sur la qualité du déclarant

➔ **Action d'amélioration de la connaissance : identifier quel type d'industrie est présent sur quel cours d'eau.**

2. Réactions sur les résultats du diagnostic

Les acteurs présents ont été surpris de voir que les rejets industriels et les prélèvements arrivent dans les **enjeux les moins prioritaires** du CTG2Q, et cherchent à l'expliquer.

P. COLLIN (CdC Cœur de France) : Pour avoir assisté aux réunions, la majorité des personnes présentes **ne connaissent pas le sujet**, il a donc été difficile de prendre position sur ce thème. De plus, le territoire présentant assez peu d'industries, peu d'élus sont sensibilisés au problème, les élus disposent de **peu de connaissances** là-dessus.

L. LANOUGUERE (MONIN) : Ce que l'on peut noter, c'est qu'il y a un **manque de passerelles entre le monde industriel et le monde de la gestion de l'eau**. On entend parler d'eau dans le milieu industriel,

on y est très sensibles et on connaît nos impacts. Par contre, on ne connaît pas les outils de gestion globale.

➔ **Besoin de sensibilisation, d'accompagnement et de dialogue entre les industriels et les instances qui gèrent l'eau**

Les acteurs constatent que plusieurs actions ont déjà été engagées sur le territoire, par exemple par l'intermédiaire de conventions de rejets passés avec certaines collectivités.

R. MAUTRE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) : On représente l'industrie de l'imprimerie, avec Imprim'Vert. En 15 ans, on a eu un changement total de pratiques, notamment avec l'arrivée du numérique. Tout ce qui est toxique est très tracé, des bilans sont faits annuellement. A Bussière par exemple, on ne rejette maintenant que des eaux vannes (eaux usées domestiques).

R. MAUTRE (Chambre des métiers et de l'artisanat) : L'industrie est très vaste, il faudrait améliorer la connaissance pour chaque industrie du territoire le type d'industrie, le type de produits utilisés... mais tout de même les activités industrielles sont très encadrées par les textes de loi.

R. DUPONT (UD DREAL) : Globalement, on a développé des efforts de recherche des polluants dans l'eau ; l'arsenal réglementaire s'est renforcé. La gestion des accidents aussi. Sur le plan quantitatif, il y a aussi eu des limitations.

P. VADNAL (animatrice) : En s'appuyant sur le diagnostic partagé, on donnerait à l'enjeu qualité « rejets industriels » plus de priorité qu'à l'enjeu quantité « prélèvements industriels ». Peut-on prioriser de cette même façon les actions du contrat ?

P. COLLIN (CdC Cœur de France) : On peut être un petit préleveur mais occasionner un gros risque de pollution, donc ce n'est pas facile de prioriser les enjeux quantitatif et qualitatif.

UD Dreal : C'est vrai que pour les industries non ICPE et les « petites » ICPE, il y a potentiellement plus de risque de pollution, surtout quand elles sont concentrées dans des ZAC et quand il n'y a pas de rejet dans un réseau de collecte collectif.

Les échanges portent sur les risques de pollution duLangis par la zone de la Charité à Bourges.

M. Markesz : Je confirme que les ZAC sont à considérer, avec tous les industriels, pas que les ICPE. Il y a la partie eaux usées et la partie eaux pluviales. La Ville regarde les 2 volets, il y a un travail en cours sur les eaux usées. Par rapport aux eaux pluviales, il y aura transfert de compétence entre collectivités au 1^{er} janvier, donc la décision sera prise plus tard sur le travail à conduire.

➔ **Axe d'amélioration : Améliorer la connaissance et la sensibilisation des petites industries classées ICPE et des industries non classées ICPE, comme les ZAC ou encore l'artisanat.**

P. ALLEE (DDCSPP) : On dispose de peu de leviers d'action supplémentaires sur les usages industriels, car c'est déjà très encadré par la loi.

H. TALEB (AELB) : On a un point de vue assez précis sur les masses d'eau ; les ICPE sont bien encadrées, il n'y a plus de gros point noir évident que l'on n'aurait pas traité.

Par contre, **on a une pollution émergente, plus diffuse, avec les micropolluants, les métaux lourds...** on met maintenant l'accent sur les polluants toxiques. On a une vue de plus en plus précise des rejets, mais on a surtout les ICPE classées. Plus on s'attaque à l'impact cumulé des « petits » rejets, des sources de pollutions diffuses, plus la gestion est complexe. De plus, ces substances ne se retrouvent pas nécessairement dans l'eau, car elles sont souvent hydrophobes, mais dans les sédiments et s'accumulent dans la chaîne alimentaire.

- ➔ **Axe d'amélioration : Améliorer la connaissance et informer les industries sur les pollutions diffuses (micropolluants, métaux lourds, perturbateurs endocriniens, nanoparticules).**
- ➔ **Il faudrait étudier la vulnérabilité des milieux récepteurs aux petites pollutions plus diffuses.**

3. Actions liées à la gestion des rejets industriels

a. Propositions sur la gestion des rejets industriels faites au comité

La liste d'actions identifiées collectivement lors de la dernière réunion de concertation a été proposée au comité, on en distingue cinq :



INFORMATION

3.4.I.1. Sensibiliser les industriels et les artisans à l'impact des rejets, en contexte de changement climatique ++

3.4.I.2. Favoriser le dialogue avec la profession agricole pour faire émerger des projets de REUSE +



AMENAGEMENT

3.4.A.1. Développer un projet de réutilisation des eaux usées épurées ++



GESTION / SUVI

3.4.G.1. Améliorer les remontées d'information à l'Etat en cas d'incident constaté sur le terrain +

b. Discussions entre acteurs

3.4.1.1. Sensibiliser les industriels et les artisans à l'impact des rejets, en contexte de changement climatique

Une sensibilisation semble déjà être mise en place chez certains ICPE.

R. MAUTRE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) : certaines professions ont déjà été sensibilisées : garage, pressing... on fait du conseil après une campagne de diagnostic, sur la base du volontariat. Tous les garagistes ont été contactés, sur 3 ans. La sensibilisation est tournée vers des métiers identifiés comme à risque. Par rapport à la sensibilisation mise en place, on propose des formations lors de la création des entreprises. Sur les industries déjà existantes, on a moins de « prise ».

- *Problème sur l'identification des rejets :*

Les acteurs s'accordent à dire qu'il faut identifier au mieux les rejets : que chacun soit conscient des exutoires : en milieu naturel, en réseau (eaux pluviales ou assainissement).

M. COLLIN (Communauté de communes Cœur de France) souligne qu'il ne faut pas sous-estimer les possibilités de transfert de polluants (pollutions diffuses et infiltration).

➔ **Action : axer la sensibilisation notamment sur les différents modes de rejet**

- *Difficultés de gestion pour les rejets en STEP collectives :*

Les acteurs s'accordent sur la difficulté de gestion et de contrôle pour les industries qui sont raccordées aux stations d'épuration des collectivités.

R. DUPONT (UD DREAL) : On vérifie le rejet et l'acceptabilité du milieu pour les ICPE qui rejettent dans le milieu. Par contre, quand il y a une convention de rejet avec la collectivité, l'UD Dreal n'intervient pas dans le contrôle du rejet de la STEP.

V. VILLEMIN (CD18) : Par rapport aux collectivités, la réglementation porte sur l'autorisation du rejet, pas sur les conventions de rejet avec les industriels dans le réseau. Parfois quand il y a un changement de pratiques industrielles, ils ne préviennent pas forcément l'exploitant de la STEP.

V. VILLEMIN (CD18) : Il y aurait un besoin de sensibiliser les collectivités et les concessionnaires à la nécessité de mettre en place des conventions de rejets. L'AELB indique que proposer un kit clé en main avec des conventions de rejet type, une procédure.

Echanges sur les conventions de rejet : les analyses sur les rejets ne seraient pas obligatoires.

Les pratiques de certaines industries agro-alimentaires peuvent avoir un impact, parfois elles peuvent créer des bouchons huileux. Cela témoigne d'un manque d'information.

H. TALEB (AELB) : On peut aussi faire du contrôle aléatoire. Pour les STEP de plus de 10000 eqH, il y a obligation de recherche de substances dangereuses depuis peu.

Échanges sur la connaissance des industries, des substances.

- #### ➔ **Actions de sensibilisation : à diriger prioritairement vers les collectivités : kit « tout en main » sur les conventions de rejet. Leviers : 1- rendre la connaissance vulgarisable, 2- communiquer et faire remonter l'information**

Action 3.4.1.2 : Favoriser le dialogue avec la profession agricole pour faire émerger des projets de Re-USE.

Echanges sur les possibilités d'implantation de projets de RE-USE, cela peut-être moins contraignant à mettre en place règlementairement avec les industries agro-alimentaires qu'avec des stations d'épuration d'assainissement collectif.

R. DUPONT (UD DREAL) : Ce serait un peu compliqué de faire du lien car au cas par cas, c'est difficile de généraliser. Par contre, il est plus facile d'inciter chaque industrie à optimiser leur processus internes et à réutiliser leurs eaux.

H. TALEB (AELB) : Il peut être prioritaire de cibler les entreprises pour diminuer leurs prélèvements et encourager le recyclage en interne, la réutilisation de l'eau sur leur site. Ces études sont subventionnées à 50% pour les industriels.

➔ **Les possibilités de Re-USE seront à étudier au cas par cas. Par contre, on peut mettre en place une sensibilisation générale sur le recyclage de l'eau en interne, au sein de chaque industrie.**

4. Actions liées aux prélèvements industriels

a. Propositions sur la gestion des prélèvements industriels

Les actions retenues collectivement par les acteurs lors de la concertation ont été proposées au comité thématique :



INFORMATION

9.I.1. Sensibiliser les industriels et les artisans aux SAGE et aux volumes prélevables ++



CONNAISSANCE

9.C.1. Enrichir la base de connaissances des prélèvements industriels et de leurs impacts +



GESTION / SUVI

9.G.1. Renforcer le suivi des prélèvements industriels +++

b. Discussions entre acteurs

9.C.1 Enrichir la base de connaissances des prélèvements industriels et de leurs impacts

- *Problème d'identification des volumes prélevés et pour quel usage :*

B. MARIE-CATHERINE (Chambre des Métiers et de l'Artisanat) : Certaines petites entreprises ne connaissent pas leurs prélèvements et ne visualisent pas les postes de consommation de leur « chaîne » de production.

L. LANOUGUERE (Monin) : Il est important de **qualifier l'usage, pour savoir à quoi sert l'eau dans l'entreprise.**

R. DUPONT (UD DREAL) souligne l'outil « Géo-risque » qui permet d'accéder aux données de consommations sur le réseau.

➔ **Action de connaissance des prélèvements : créer une base de données complète incluant les consommations sur réseau AEP pour avoir une vision d'ensemble des prélèvements industriels.**

- *Actions d'amélioration de la connaissance pour les prélèvements domestiques :*

Echanges sur les usages domestiques et sur le recensement des puits des particuliers (ex : usage des piscines), déjà avancé par les SAGE mais difficile à mettre en place.

9.I.1. Sensibiliser les industriels et les artisans aux SAGE et aux volumes prélevables

Échanges sur les volumes prélevables des SAGE : Les Industriels n'ont pas connaissance de ces volumes prélevables, **il est important de les y sensibiliser. ➔ à maintenir.**

9.G.1. Renforcer le suivi des prélèvements industriels

Les acteurs n'insistent pas sur la nécessité de renforcer le contrôle des prélèvements industriels.

On se demande quel acteur opérationnel serait le plus approprié pour mener ce genre de contrôle (syndicats d'eau potable, collectivités).

- *Echanges sur la récupération des eaux pluviales par les industriels*

L'AELB finance les économies d'eau en cas d'utilisation des eaux pluviales.

R. MAUTRE (CMA 18) : Ces actions pourraient être intégrées au Programme d'écologie industrielle territoriale, dans la partie eau. Il faut étudier si l'on peut utiliser les eaux pluviales dans les procédés industriels.

➔ **Action : faire émerger des projets de récupération et d'utilisation des eaux pluviales chez certains industriels**

- *Echanges sur la récupération des eaux pluviales par les centres commerciaux :*

CMA 18 : A voir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

- *Echanges sur les partenariats possibles avec la Chambre de Commerce et d'Industrie :*

R. MAUTRE (CMA 18) : Un programme d'écologie industrielle territoriale se développe en ce moment, on travaille avec la CCI, Bourges Plus et l'association BeSUD sur plusieurs zones d'activités. Les financements sont partagés entre l'ADEME et la Région CVL. Le programme se fera sur trois ans : 2020-2021-2022.

H. TALEB (AELB) : Une synergie pourrait être à trouver car il existe aussi des financements AELB.

CMA 18 : Nous sommes prêts à faire de la communication sur le volet « économie d'eau ». On organise des réunions avec des Communautés de Communes, comme Terres du Haut Berry. Elles sont parfois de bons vecteurs sur le volet économique car elles ont une compétence dans ce domaine.

5. Conclusion

➔ **Pour les actions de sensibilisation, on pourrait se pencher sur plusieurs acteurs : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et Nature 18.**

➔ **Priorisation des actions, de façon générale :**

Connaissance : +++

Sensibilisation : ++

Contrôle : +

L. LANOUGUERE (Monin) insiste sur la nécessité de **créer des passerelles**. Quand on travaille sur l'économie d'eau dans l'indus, notre 1^{er} travail a été d'identifier interlocuteur pour nous accompagner. Ce genre de réunions à mi-chemin entre industrie et gestion l'eau pourrait être très utile et bénéfique. Ce sera à développer dans le contrat.

Retours positifs sur la démarche CTG2Q.

IV. Bilan : actions retenues pour la construction des scenarii de plans d'action

1. Actions « Rejets industriels »



INFORMATION

3.4.I.1. Sensibiliser les industriels et les artisans à l'impact des rejets, en contexte de changement climatique ++

3.4.I.2. Sensibiliser les collectivités aux rejets industriels dans les réseaux d'assainissement collectif ++



CONNAISSANCE

3.4.C.1. Améliorer la connaissance sur les pollutions diffuses (substances dangereuses) et la vulnérabilité des milieux +++

3.4.C.2. Enrichir la base de connaissances des rejets industriels et de leurs impacts +++



GESTION / SUVI

9.G.1. Construire des passerelles/faire vivre le dialogue entre industrie et gestion de l'eau +++



Transverse
quantité/qualité
Enjeu 3.4 et enjeu 9

2. Actions « Prélèvements industriels »



INFORMATION

9.I.1. Sensibiliser les industriels et les artisans aux volumes prélevables définis dans les SAGE ++

9.I.2. Sensibiliser les industriels au recyclage de l'eau sur site ++



CONNAISSANCE

9.C.1. Enrichir la base de connaissances des prélèvements industriels totaux et de leurs impacts +++



REDUCTION DES CONSOMMATIONS

9.R.1. Accompagner le développement de la récupération d'eau de pluie par les industriels ++